

ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE  
DES ÉLÈVES ALLOPHONES

---

# Compréhension de l'écrit

---

CYCLE 4 - FIN DE 4E

Langue d'origine : français

NOM :

PRÉNOM :

NIVEAU : FIN DE 4<sup>e</sup>**DOCUMENT 1***Rapport UNICEF 2015 (Extrait) :*

Il y a vingt-cinq ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis lors, des millions d'enfants ont profité du progrès. Lorsque les gouvernements, leurs partenaires internationaux, les entreprises et les communautés ont mobilisé les fonds et l'énergie nécessaires ainsi qu'ils s'y étaient engagés, ils ont permis de sauver ou d'améliorer la vie de centaines de millions d'enfants. Bien que des progrès importants aient été accomplis dans des domaines fondamentaux (survie des enfants, éducation, accès à de l'eau propre), un trop grand nombre d'enfants est toujours confronté à des besoins non satisfaits, des droits non respectés et des perspectives d'avenir limitées.

**DOCUMENT 2***Statistiques d'après le Rapport UNICEF 2015 (Extrait) :*

ZONE GÉOGRAPHIQUE	TAUX NET DE SCOLARISATION EN ÉCOLE PRIMAIRE (6-11ANS) (%)		TAUX NET DE SCOLARISATION EN ÉCOLE SECONDAIRE (12-16 ANS) (%)	
	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	81	75	35	30
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	92	89	72	67
ASIE DU SUD	94	94	55	48
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	95	95	75	76
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	93	94	71	75
EUROPE	95	95	-	-
MONDE	92	90	66	63

## DOCUMENT 3

### *Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (Extraits) :*

#### Article 24

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

#### Article 28

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant.

#### Article 32

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

**1**

**Quel est le sujet commun aux trois documents ? [Entourer la bonne réponse]**

- La condition des enfants dans le monde.
- Le travail des enfants dans les pays en voie de développement.
- L'éducation des enfants en Europe.

MI

MF

MS

TBM

---

**2**

**De quelle année date la Convention des droits de l'enfant évoquée dans le document 1 ? [Entourer la bonne réponse]**

- 1985
- 2015
- 1990

MI

MF

MS

TBM

---

**3**

**À quel article de la convention [document 3] le document 2 fait-il référence ? [Entourer la bonne réponse]**

- Article 24
- Article 28
- Article 32

MI

MF

MS

TBM

**4**

Cochez les cases de ce tableau pour répondre aux questions, en vous appuyant sur le document 2 :

ZONE GÉOGRAPHIQUE	DANS QUELLE ZONE GÉOGRAPHIQUE Y A-T-IL AUTANT DE GARÇONS QUE DE FILLES À L'ÉCOLE PRIMAIRE ?	DANS QUELLE ZONE GÉOGRAPHIQUE Y A-T-IL PLUS DE FILLES QUE DE GARÇONS INSCRITS À L'ÉCOLE SECONDAIRE ?
AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
ASIE DU SUD		
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE		
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
EUROPE		

MI MF MS TBM

**5**

Depuis l'existence de la Convention : [Entourer la bonne réponse]

- La situation des enfants s'est améliorée.
- Tous les problèmes des enfants ont été réglés.
- La situation des enfants n'a pas changé.

MI MF MS TBM

---

6

À quoi servent les documents proposés ? (Relier les propositions)

- |              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| Document 1 • | • À informer                      |
| Document 2 • | • À divertir                      |
| Document 3 • | • À fixer officiellement les lois |

MI

MF

MS

TBM

Rappel des codes de correction :

MI = maîtrise insuffisante MF = maîtrise fragile MS = maîtrise satisfaisante TBM = très bonne maîtrise

MI et MF : non acquis MS et TBM : on considère que c'est acquis